

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1288

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet: Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur: Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents: Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Zdorovtzoff.

<u>Absents excusés</u>: Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1288

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet: Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-3364 du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à son évolution en SPL. Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière, notamment, de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le bilan d'activité et le bilan financier, approuvés par le conseil d'administration de la société en date du 24 mai 2022. Les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL sont : mesdames Emeline Baume, Béatrice Vessiller, Laurence Croizier, messieurs Grégory Doucet, Jean-Charles Kohlhaas, Renaud Payre, Raphaël Debû, Valentin Lungenstrass, David Kimelfeld et Christophe Marguin.

I - Bilan financier 2021 de la SPL Lyon Confluence

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2019 (en K€)	2020 (en K€)	2021 (en K€)	Tendance 2020-2021
capital social	1829			stable
participation publique	100 %	100 %	100 %	
dont Métropole de Lyon	93 %	93 %	98,25 %	7
dont Ville de Lyon	5,42 %	5,42 %	1,75 %	u
produits d'exploitation société	2 811	2 711	3 005	7

	2019 (en K€)	2020 (en K€)	2021 (en K€)	Tendance 2020-2021
charges d'exploitation société	2 780	2 711	2 998	7
produits société	2 838	2 737	3 023	Я
charges société	2 798	2 720	3 010	7
résultat net	39	17	13,6	Ŋ
capitaux propres (hors subventions d'investissement)	2 435	2 452	2 466	7

1° - Le compte de résultat

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les opérations relatives aux concessions sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net provient des flux non imputables à la concession.

Les charges de société 2021 s'élèvent à 3 003 K€ avant impôt (+11 % par rapport à l'exercice 2020). Elles sont constituées à hauteur de 75 % par les frais de personnel (2 266 K€), en hausse de +9 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses de personnel est imputable, d'une part, à l'évolution de l'effectif (+5 %, soit 23,6 équivalents temps plein (ETP), contre 22,5 en 2020), et d'autre part, au coût des mouvements du personnel en 2020 (renouvellement et transition).

L'effectif total présent au 31 décembre 2021 est de 25 collaborateurs, contre 26 à fin 2020, suite au départ du Directeur adjoint en novembre 2021.

L'effectif total devrait rester stable en 2022 (25 collaborateurs), les recrutements prévus étant compensés par certains départs non remplacés, conformément au budget présenté et voté en Conseil d'administration du 21 mars 2022.

Les autres charges de société s'élèvent à 737 K€ avant impôt, en hausse de 101 K€, concernant principalement les honoraires de conseil et d'expert-comptable (+ 44 K€), en lien avec les mouvements du personnel, la maintenance et l'entretien (+ 22 K€) et les dépenses liées aux projets européens (+ 38 K€).

Les charges avant impôt de la SPL (3 004 K€) sont entièrement couvertes par les recettes (3 023 K€), dont principalement :

- la rémunération d'aménageur prélevée sur la concession : 2 565 K€, stable par rapport à 2020 (2 570 K€),
- les subventions des projets européens Smarter Together, Scale et Lead : 319 K€,
- les recettes de panneaux photovoltaïques de 106 K€, dont 70 K€ de subventions Smarter Together et éco-cité, et 36 K€ pour la revente d'électricité.

L'exercice 2021 se clôt par un résultat net de 13,6 K€, (17 K€ en 2020 et 39 K€ en 2019).

2° - Le bilan

Le capital de la SPL s'élève à 1 829 K€ répartis entre la Métropole de Lyon et la ville de Lyon respectivement à 98,25 % et 1,75 %, après les cessions d'actions le 30 août 2021 au bénéfice de la Métropole, consécutives aux recommandations du rapport de la Chambre régionale des comptes du 5 juillet 2019.

Après l'intégration des résultats cumulés, la situation nette se monte à 2 466 K€.

Il n'y a pas de dettes financières à long terme au passif, la SPL n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer les opérations.

À fin 2021, la trésorerie nette consolidée s'élève à 43 M€, dont 38,8 M€ concernant la concession, et 4,2 M€ pour le fonctionnement de la société qui couvrent 17 mois de charges courantes de la structure.

II - Faits marquants 2021 et perspectives 2022 de l'opération d'aménagement

1° - Concession numéro 1 côté Saône

La concession numéro 1 s'est clôturée par un solde excédentaire de 1 422,2 K€, reversé à la Métropole. Le bilan de clôture a été approuvé par le Conseil de la Métropole du 27 septembre 2021.

2° - Concession numéro 2 côté Rhône

Sur le plan contractuel, l'avenant numéro 11 à la concession 2 côté Rhône, approuvé par le Conseil de la Métropole du 27 septembre 2021, prévoit de confier de nouvelles missions à la SPL concernant l'opération de requalification du PEM Perrache, incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage global de l'opération et la maîtrise d'ouvrage des études (AVP) des équipements publics de la phase 2 de l'opération Ouvrons Perrache.

L'avenant a permis d'actualiser le bilan de la concession Lyon Confluence 2 pour un montant total de 385 302 K€ HT, en dépenses et en recettes compris RCU.

3° - Bilan financier de la concession

Selon le compte-rendu annuel aux collectivités (CRACL) 2021, le montant global du bilan de la concession s'élève à 375,2 M€ non compris le RCU. Au 31 décembre 2021, 47 % des dépenses et 46 % des recettes ont été réalisées. La fin contractuelle de la concession est prévue le 31 décembre 2030.

La rémunération cumulée de l'aménageur représente 39 % d'avancement.

La participation d'équilibre de la Métropole a été intégralement versée depuis 2018 pour un montant de 64,7 M€, avec un effet positif sur la trésorerie de la concession. La trésorerie actuelle et les financements contractualisés commentés ci-dessus ne font pas apparaître de besoin d'emprunt à court ou à moyen terme.

4° - Perspectives 2022

L'année 2022 devrait voir la conclusion d'un avenant au traité de concession, ainsi qu'une modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics, permettant notamment d'acter les nouvelles inflexions du projet telles que :

- garantir un équilibre entre qualité de vie et mixité sociale : renforcer l'offre de logements abordables et durablement maîtrisés, favoriser l'implantation des structures d'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'artisanat,
- proposer des espaces publics généreux et apaisés au profit des modes actifs : développer les services de mobilités actives, alternatives et décarbonées, offrir des espaces publics sobres, apaisés, végétalisés, favoriser la biodiversité.
- mieux relier le nord et le sud de la Presqu'île : poursuivre le projet Ouvrons Perrache, améliorer les franchissements pour les piétons et modes actifs,
- retrouver le contact avec le Rhône : aménager l'espace public côté Rhône, poursuivre l'aménagement du Champ,
- poursuivre et renforcer la dynamique d'innovation engagée sur la Confluence : performance environnementale des bâtiments neufs et existants, production d'énergie renouvelable au profit des habitants ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Confluence au titre de l'exercice 2021.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-288226-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022